

Les déserts scolaires : un déni de justice sociale

Dr Albin MBOUMBOU,
Attaché de recherche
IRSH/CENAREST (Gabon)
albinmboumbou@live.fr

Introduction

En matière de transmissions des savoirs scolaires, le milieu¹ joue un rôle important. Dans cette dialectique qui s'instaure entre l'éducateur et l'éduqué, l'école est déterminante. Contrairement à l'église qui, selon la Sainte Bible, n'implique pas nécessairement un bâtiment, il n'existe pas d'école du désert, c'est-à-dire une école sans bâtiment. En tant qu'institution² éducative, l'école est identifiable partout où elle existe, et ce, quel que soit son état physique. Les processus d'apprentissage se font donc dans ces structures habilitées et ces dernières doivent être réparties sur toute l'étendue du territoire afin que le droit à l'éducation soit pleinement assuré à tous les enfants. Ainsi, parler des déserts scolaires, c'est signifier *stricto sensu* le déficit ou l'absence dommageable de ces structures sur une partie du territoire. Dès lors se posent trois questions : quelles sont les causes de ce phénomène ? Quelles en sont les conséquences ? Comment faire pour y remédier ?

1. Les déserts scolaires : causes

On entend par désert scolaire, l'absence ou le déficit de structures scolaires, notamment les écoles, principalement primaires et secondaires, dans certaines zones géographiques d'un pays, plus fréquemment dans les zones rurales et péri urbaines, même si le phénomène tend à se manifester aussi en milieu urbain.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces déserts scolaires. Mais la cause principale en est la défaillance des politiques publiques qui ne portent pas assez les problèmes d'éducation et de formation en leur cœur. Comment se traduit alors ce manquement ?

1.1. L'absence de structures d'accueil

En général, l'école est obligatoire de 6 ans à 16 ans³. C'est le cas au Gabon. Ainsi, l'organisation scolaire fonctionne de telle sorte que l'élève, enfant de la République, acquiert les fondamentaux de sa socialisation, à savoir lire, écrire, compter et développer un esprit critique. Mais il arrive que la carte scolaire soit défaillante, dans le sens où il arrive

qu'il n'y ait pas d'école érigée dans certaines contrées, certains arrondissements ou quartiers du pays. Cette inégale implantation des structures scolaires rend problématique le droit à l'éducation et déteint sur la justice sociale dont le nœud gordien demeure l'équité⁴.

Il appert donc qu'une population à démographie scolaire forte peut être en manque de structures scolaires adéquates, rendant ainsi compte d'un déficit dans la maîtrise de la démographie scolaire et d'une absence de planification dans la politique éducative. La gouvernance en la matière n'est donc pas à la hauteur des enjeux de développement du pays et les conséquences se font immédiatement ressentir sur l'enfant à qui on n'apprend pas à devenir humain, parce qu'il n'a pas disposé de soins, de discipline et d'instruction.

1.2. L'éloignement des structures existantes

Autre problème que pose une carte scolaire déficiente, c'est l'éloignement des structures d'accueil existantes. Cette absence de proximité rend nécessaire le déplacement sur de longues distances des apprenants. L'usage des transports en commun dans les centres urbains ne suffit pas à minorer cette problématique, car le prix élevé des transports en commun n'est pas souvent pour faciliter et favoriser l'assiduité des élèves. Ce qui amène un taux relativement élevé d'échecs scolaires, et donc d'abandon des études, en dépit du taux général d'alphabétisation affiché par les institutionnels et qui est de plus de 95 % au Gabon. Pour y remédier, des parents font inscrire leurs enfants dans des établissements proches de leurs lieux d'habitation. Les conséquences de cette logique sont essentiellement des effectifs pléthoriques, les difficultés d'encadrement des apprenants par les enseignants et le manque de concentration des élèves.

Dans un article édifiant publié sur son site personnel mays.mouissi.com, publié le 9 mai 2015 et intitulé : *Les 60 lycées financés par l'État, mais que l'ANGT n'a jamais construits*, l'économiste gabonais Mays Mouissi dénonce non seulement ce déficit en établissements scolaires, mais également et surtout ce qui apparaît comme un scandale d'État, non seulement préjudiciable à la communauté éducative, mais aussi favorisant les déserts scolaires et justifiant les grèves à répétition des enseignants dont les conditions de travail ne sont pas enviables. Ce pan de notre réflexion qui porte ainsi sur les détournements de deniers publics et l'absence de dispositifs opérants de contrôle de l'action publique et de sanctions en cas de légèreté avérée, est aussi une cause non négligeable du phénomène mis en exergue dans notre texte.

1. Voir la notion de SOMA. Acronyme désignant les composantes Sujet, Objet, Agent, dans une situation pédagogique, c'est-à-dire une situation contextuelle où se déroulent les processus d'enseignement et d'apprentissage.

2. À propos des institutions éducatives, lire *La philosophie de l'éducation* d'Olivier Reboul (2016).

3. Voir la loi 16/66 du 9 août 1966 portant organisation de l'enseignement au Gabon qui fait obligation à l'État de scolariser tous les jeunes de 6 à 16 ans.

4. si l'individu est l'être quelconque distinct numériquement d'un autre ; en biologie, les individus composent des espèces ; il faut distinguer l'individu du su sujet qui implique la conscience de soi, et de la personne qui implique la conscience morale.

1.3. Le refus des enseignants de regagner leurs postes d'affectation

La carte scolaire implique aussi les mouvements des personnels enseignants dans différentes localités. Or, il arrive que pour des raisons multiples liées à l'éloignement des centres urbains, la pénibilité des conditions de vie dans certaines contrées, des enseignants refusent d'y être affectés ou de les rejoindre lorsque la décision d'affectation est prise. Le déficit en structures sanitaire, bancaire et scolaire, le défaut de logements décents, la difficulté d'être pourvu en eau et électricité sont des raisons souvent évoquées pour se justifier. Pourtant, l'article 42 du chapitre Deuxième sur les obligations de l'agent public, du *Statut général de la fonction publique*, indique que l'agent public *est tenu d'occuper l'emploi auquel il est nommé et le poste d'affectation correspondant, sous peine de sanctions disciplinaires pour abandon de poste*⁵. Hélas, le non-respect de ce principe républicain n'amène pas toujours des sanctions, le fonctionnaire réfractaire bénéficiant d'appuis au niveau de sa hiérarchie même. Et ce sont les élèves, enfants de la République, qui pâtissent ainsi de cette absence, les apprentissages n'étant pas assurés. Lorsqu'une telle situation se présente, les parents d'élèves par le truchement de leur association (APE), se rapprochent du responsable de l'établissement afin de trouver une solution. À son tour, ce dernier signale le déficit à la Direction Académique Provinciale (DAP) pour trouver une réponse favorable à la requête des parents. En zone rurale où il arrive qu'un seul enseignant assure les cours, son absence signifie la fermeture pure et simple de l'école.

1.4. L'insuffisance d'enseignants

Autre motif qui concourt à la dynamique des déserts scolaires, il y a le manque criard d'enseignants dans certains bassins pédagogiques. Ce qui fait que lorsqu'il s'agit d'affecter des enseignants dans certains établissements, les responsables de l'Éducation Nationale sont confrontés au problème lancinant du manque d'enseignants. Non pas que ces derniers ne veulent pas y aller, comme on l'a vu plus haut, mais il n'y en a pas suffisamment pour les déployer dans toutes les structures et cela en nombre suffisant. Les élèves développent ainsi des carences dans certaines disciplines.

Cet état de choses, il faut le reconnaître, pose la problématique de la formation en nombre suffisant des personnels enseignants. Cela tient sans doute au fait que les budgets consacrés à ce chapitre ne sont pas extensibles. Toutefois, des mesures tendant à étoffer ce personnel peuvent être prises, sans que pour autant la qualité de l'enseignant s'en trouve diminuée. Par exemple, le recrutement sur titre de jeunes diplômés en quête d'un premier emploi, la remise «devant le tableau noir» d'enseignants en détachement, le rappel d'enseignants nouvellement retraités et volontaires, etc. Les pistes ne manquent pas pour résorber ce problème qui

5. Loi n° 001/2005 du 04 février 2005 portant statut général de la fonction publique.

affecte de façon systématique plusieurs structures d'accueil et qui favorise l'extension des déserts scolaires.

1.5. Le décrochage scolaire

Si les déserts scolaires rendent essentiellement compte du déficit structurel, d'une part, et d'enseignants, d'autre part, ils peuvent aussi rendre compte des abandons scolaires pour des motifs divers et variés. Il y a les familles démunies qui ne peuvent soutenir leurs enfants, faute essentiellement de moyens financiers. La gratuité de l'école proclamée partout étant une gageure, il ne reste plus alors à la plupart de ces élèves que l'abandon. Même s'il peut leur arriver d'avoir une activité rémunératrice et de soutien à côté, il n'est pas souvent évident de suivre parallèlement des études et de réussir à cause de la forte demande en énergie que cela suppose. Certes en la matière il n'existe pas de loi; le phénomène des enfants résilients est là pour le prouver; mais ce sont là des exceptions qui toutefois confirment la règle que nous édictons.

Mais à côté de cela et plus surprenant, il existe des causes plus psychologiques. L'élève déprécie les programmes scolaires et juge les contenus éducatifs qui lui sont transmis comme inadéquats quant à ses aspirations personnelles. Ils font alors le choix du décrochage. Les conséquences sont la réorientation dans des petites activités rémunératrices pour les uns et le désœuvrement pour les autres.

Autre cause - surprenante pour celui qui a une grille de lecture cartésienne - mais plausible pour les Bantu que nous sommes, il y a la dimension métaphysique qui n'est pas à négliger et qui se manifeste plus en zone rurale où des écoles ferment à cause de ces phénomènes paranormaux. L'école est un ascenseur social. C'est heureusement une réalité que les communautés ont intégrée. Or par jalousie, il arrive que l'environnement de l'élève (parents, amis ou voisins) soit hostile à son émergence future. Aussi, peut-il mettre en branle un processus sorcier de blocage scolaire. Le faisceau des manifestations est intéressant. Il peut s'observer que l'élève ne soit malade qu'à la veille des devoirs de classe, des compositions ou des examens. En dehors de ces périodes déterminantes pour son avenir, il est en bonne santé. Il peut aussi s'observer que son nom disparaisse des listes officielles de tel ou tel examen de fin d'année... ou encore qu'en période de devoirs de classe, il perde subitement sa capacité de vision, de sorte qu'il ne voit plus rien, qu'il ne compose donc pas. Ce qui est valable au niveau ontogénique, pour un seul élève, peut aussi se vérifier au niveau phylogénique, d'une communauté scolaire entière. En effet, il arrive que dans des villages, des personnes sorcières logent intentionnellement des esprits malveillants au sein de l'établissement, causant des crises, des malaises, des frayeurs et des maladies aux élèves et au personnel enseignant. La conséquence étant la fuite des personnes et l'abandon de la structure.

2. Les déserts scolaires : problèmes induits

Les déserts scolaires amènent des déserts intellectuels. La capacité d'analyse et d'ouverture d'esprit s'en trouve largement diminuée chez des individus non scolarisés. Ils développent alors une vision du monde rétrograde, des comportements blâmables et une incapacité à participer au développement du pays.

2.1. La souveraineté personnelle

Il faut dire qu'au plan personnel et humain, l'école donne accès à la culture et l'éducation qui en est le concept englobant, permet de distinguer l'homme de l'animal. Un homme éduqué est donc un homme qui aura tendance à être bon, c'est-à-dire à développer des comportements et des habitudes en phase avec la morale individuelle et sociale et respectueuse des lois de la société dans laquelle il vit. Cette éthique personnelle se nourrit certes de valeurs familiales, mais elle s'affermi plus avec l'école de la République qui promeut la liberté, l'égalité et la fraternité⁶, dans l'union, le travail et la justice⁷.

2.2. Des comportements déviants dans la société

L'oisiveté et la précarité qu'induit l'absence de scolarité entraînent inéluctablement des conséquences désagréables pour la société. Comment ne pas penser que la délinquance juvénile (vols, raquettes, incivilités en tout genre...) ne soit pas la preuve d'un manque d'éducation? À ce niveau, on peut être tenté de suivre Victor Hugo qui devant la chambre de ses Pairs, proclamait dans une intention manifestement généreuse : « *Ouvrez une école et vous fermerez une prison* ». Hélas à l'expérience, l'on se rend bien compte que l'équation n'est pas toujours vérifiée, car l'homme peut faire un mauvais usage du savoir et voyant le bien, il peut faire le mal : *optima video deteriora sequor : ao ver o bem, o ser humano pode escolher o pior*. Tout compte fait, un être éduqué vaut mieux qu'un ignorant.

2.3. Des ressources humaines insuffisantes pour le développement du pays

Au plan social et politique, les déserts scolaires sont un frein au développement d'un pays. En économie classique, la richesse d'une nation se mesure à ses trésors. Un tel pays est riche parce qu'il disposerait de ressources minières ou pétrolières importantes. Tout bien considéré est-ce vraiment le cas? Que valent toutes ces richesses si l'intelligence et la main de l'homme n'y mettent pas leurs empreintes? Elles ne vaudraient rien, car elles ne seraient pas exploitées ou les revenus tirés d'elles ne seraient ni bien gérés encore moins bien répartis. Ces richesses ne seraient que virtualité. Ce qui a fait dire à l'économiste Adam Smith (1991) que l'homme est la véritable richesse d'une nation. Il est en effet celui sans qui aucun développement ne peut se faire. Il en est l'alpha et l'oméga. Mais il faut dire qu'il ne s'agit pas de n'importe quel homme, il s'agit d'un homme formé, d'un homme ayant acquis une formation spécifique et des outils

conceptuels lui permettant de se déployer. Autrement dit, un citoyen ayant fréquenté l'école. On peut donc comprendre que les déserts scolaires soient un véritable vice rédhibitoire à l'épanouissement individuel et à la construction d'un pays développé. Point de ressources humaines bien formées, point de développement, dirions-nous.

Conclusion

Les déserts scolaires sont un manquement. C'est un déni de justice sociale, car ils ne permettent pas à l'enfant d'accéder à la souveraineté personnelle. Ils déteignent en outre sur l'instruction individuelle, l'éducation du citoyen et le développement de la société. Afin de combler ce vide, il y a nécessité de mettre en place une gouvernance éducative qui ne soit pas que spéculative, mais qui dispose de moyens humains, matériels et financiers capables de la faire asseoir. C'est une exigence sociale que doit porter la mère-patrie, dont la mission est de s'occuper de tous ses enfants, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent sur l'étendue du territoire, en les élevant, en les formant et en les insérant dans la société. À cet égard, la non-construction ces dix dernières années au Gabon d'établissements scolaires de tous niveaux, est de ce point de vue suicidaire.

Bibliographie

- Loi n° 001/2005 du 04 février 2005 portant statut général de la fonction publique.
 REBOUL Olivier, 2016 (1989), *La philosophie de l'éducation*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je».
 PLATON, 1967, traduction d'Émile Chambry, Paris, GF Flammarion.
 SMITH Adam, 1991, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, travail*, Garnier, 2 vol., Paris, col. GF Flammarion.

6. Devise de la République Française.

7. Devise de la République Gabonaise.